

Mme Pécriaux (PS). - Madame la Ministre, divers types de structures existent afin d'assurer l'accueil de personnes en situation de handicap. Afin d'encadrer l'accueil et d'assurer la qualité de celle-ci, on retrouve dans la législation wallonne depuis 1995 une obligation d'autorisation de prise en charge pour tout accueil rémunéré de personnes handicapées en dehors de l'agrément classique. C'est communément ce qu'on appelle le SAPS. Aujourd'hui, je suis interpellée par le responsable de la Ferme de la Clarine située à Manage et par d'autres responsables de ces services qui malgré un travail de qualité avec les personnes handicapées, éprouvent de plus en plus de difficultés afin d'assurer le fonctionnement de leurs services, ne bénéficiant de subvention de la Wallonie.

Par ailleurs, le manque de moyens auquel ils sont confrontés a un impact direct sur les services offerts, mais bien entendu sur le travail du personnel. Alors dans la DPR, le gouvernement s'est engagé à revoir le décret « Maison Pirate ». Pouvez-vous également entamer une réflexion avec les SAPS ? Existe-t-il un cadastre précis des infrastructures concernées ? Avez-vous été interpellée par les acteurs ? Quels sont les postes subventionnés par la Wallonie auprès des SAPS ?

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Je remercie les deux collègues députées pour leur intervention et leur intérêt pour ces structures.

Mesdames les députées, ces services sont d'une grande aide pour des personnes parfois fort fragiles. J'ai eu l'occasion d'en rencontrer et d'aller en visiter une en région liégeoise. Effectivement, je trouvais que les services qui étaient rendus étaient particulièrement intéressants.

Considérant le moratoire qui existait à l'époque sur l'agrément de nouveaux services d'accueil et d'hébergement pour personne en situation de handicap, le Gouvernement wallon a approuvé voici maintenant 20 ans un arrêté qui prévoyait l'agrément sans subventionnement de nouveaux services. Ces services se sont regroupés en un collectif pour réclamer un financement de leurs activités et, en 2008, le gouvernement a adopté une nouvelle réglementation relative aux services – les SAPS, qui organisent des activités pour les personnes handicapées – ce qui a permis d'assurer structurellement, mais de manière partielle, leur financement. Ceci explique leur appellation de « services agréés partiellement subventionnés ». Ces SAPS sont actuellement au nombre de 48 pour une capacité d'accueil de 980 places. Ils répondent effectivement...

(Réaction d'un intervenant)

Ces SAPS – je vous donnerai les documents après si vous le souhaitez – sont actuellement au nombre de 48 pour une capacité d'accueil de 980 places. Ils répondent effectivement à des besoins d'accueil ou d'hébergement de personnes en situation de handicap. Les normes qui régissent ce type de service sont plus souples, en terme notamment d'encadrement et d'infrastructure que les services qui sont subventionnés totalement. Les SAPS sont essentiellement financés par des aides à l'emploi, avec 842 emplois de type APE, article 60 ou encore PTP, et un financement partiel de l'AVIQ.

À noter que ces services accueillent des personnes dites prioritaires via le dispositif des places nominatives. Une subvention annuelle leur est alors versée pour chacune de ces personnes accueillies. À ce jour, 138 places nominatives sont actives dans les SAPS. Les services SAPS peuvent également accueillir jusqu'à 25 % de résidents français dont la prise en charge est assurée financièrement par les autorités françaises. Selon les informations dont je dispose, une cinquantaine de personnes sont concernées.

Je vous concède que la situation de ces services, comparativement à la situation des services agréés et subventionnés, interpelle. Vous l'aurez compris et vous l'aurez dit chacune à votre manière, l'enjeu est essentiellement budgétaire. Cela, c'est pour le côté négatif.

Pour le côté positif, cela fait deux tiers de la majorité. Il ne reste plus qu'un groupe à convaincre pour avoir des moyens supplémentaires, que je veux bien volontiers demander si j'ai le soutien du Gouvernement évidemment. Je veux bien m'inscrire dans une programmation progressive. Cela dépend des arbitrages budgétaires. Je ne manquerai pas d'être attentive et de proposer au gouvernement dans une hypothèse de dégager des moyens budgétaires additionnels.

Je voudrais également noter qu'une réflexion devra être menée dans le cadre de la réforme APE pour pérenniser les moyens qui leur sont actuellement octroyés.

Par rapport au projet de transformation des PTP en APE, on pourrait l'envisager pour ces services-là également.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Péciaux (PS). - Je tiens à remercier Madame la Ministre pour la réponse détaillée qu'elle vient de nous fournir.

Premièrement, elle connaît le secteur, elle vient de le dire elle-même. Elle est allée rencontrer un service de SAPS en région liégeoise. Il y en a d'autres, il y en a d'autres dans nos régions respectives et c'est aussi une des raisons pour lesquelles ce genre de question vient sur la table.

Deuxièmement, un élément tout aussi positif et constructif, c'est qu'elle est interpellée par la situation, qu'elle est consciente des problèmes rencontrés sur le terrain et qu'elle tout à fait partie disposée à entamer une réflexion et à demander des moyens supplémentaires pour le secteur.

Ce sont déjà des éléments extrêmement concrets que nous avons dans la main. Nous pouvons retourner vers le terrain avec ce genre de réponses. Cela ne peut-être que constructif. J'espère vraiment que l'on pourra, ainsi que Mme la Ministre, avancer de manière positive pour aider les services qui sont actuellement indispensables pour les personnes dans les situations rencontrées.